



# TOP DEPART DES INSCRIPTIONS 2022-2023 AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

publié le 15/11/2017 - mis à jour le 31/05/2022

## Informations aux parents

---

### Descriptif :

Nous vous informons que le top départ des inscriptions 2022-2023 aux transports scolaires est fixée au 1er juin 2022.

La direction des transports Région Nouvelle Aquitaine invite les élèves et parents d'élèves à procéder à leur inscription le plus tôt possible afin d'éviter tout effet d'urgence à quelques jours de la rentrée.

L'inscription en ligne est fortement recommandée : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscriptions.....> (🔗.)

Les inscriptions reçues avant le 20/07 seront exonérées des frais de dossier. Passées cette date, ils seront facturés pour un montant de 15€.

Pour toutes informations, merci de composer le 0970 870 870 du lundi au samedi de 8H à 19H (seul numéro à communiquer aux familles)

PS : Concernant les journées « Découverte », seuls les élèves inscrits au transport scolaire pour l'année en cours, peuvent bénéficier d'une autorisation exceptionnelle (sous réserve des places disponibles sur les circuits du collège). les autres doivent utiliser leur moyen personnel.

Merci de vous rapprocher du service des transports

Direction des Transports Routiers de Voyageurs

Service des Transports

Site d'Angoulême

Tél : 05.49.18.59.27

[partenairestransports16@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:partenairestransports16@nouvelle-aquitaine.fr)

---

Nous vous informons que le top départ des inscriptions 2022-2023 aux transports scolaires est fixée au 1er juin 2022.

La direction des transports Région Nouvelle Aquitaine invite les élèves et parents d'élèves à procéder à leur inscription le plus tôt possible afin d'éviter tout effet d'urgence à quelques jours de la rentrée.

L'inscription en ligne est fortement recommandée : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscriptions.....> (🔗.)

Les inscriptions reçues avant le 20/07 seront exonérées des frais de dossier. Passées cette date, ils seront facturés pour un montant de 15€.

Pour toutes informations, merci de composer le 0970 870 870 du lundi au samedi de 8H à 19H (seul numéro à communiquer aux familles)

PS : Concernant les journées « Découverte », seuls les élèves inscrits au transport scolaire pour l'année en cours, peuvent bénéficier d'une autorisation exceptionnelle (sous réserve des places disponibles sur les circuits du collège). les autres doivent utiliser leur moyen personnel.

Merci de vous rapprocher du service des transports

Direction des Transports Routiers de Voyageurs

Service des Transports

Site d'Angoulême

Tél : 05.49.18.59.27

[partenairestransports16@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:partenairestransports16@nouvelle-aquitaine.fr)

---

